Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_235-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 33
Votants : 0
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, Mme Albane DIEU, Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Alain LOUIS

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Mme Sandra ROUSSELET
Mme Gaëlle ROLLIN a donné pouvoir à Mme Morgane RÉTHO
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Anthony LECOINTRE a donné pouvoir à Mme Albane DIEU

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_235 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;
Vu les articles 346 et 346 A du Document III du code général des impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 portant statuts de la communauté de communes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_235-DE

Vu la délibération n°2026_086 en date du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;
Vu les propositions des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants présentées en conseil communautaire le 6 juillet dernier (délibération C2026_15) ;

Considérant que cette délibération accompagnée de cette liste ont été transmises à la DGFIP par mail le 16 juillet ;
Considérant le courrier des services de la DGFIP, en date du 06 août 2026, arrêtant la liste des 10 commissaires titulaires et des 10 commissaires suppléants ;

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De prendre acte de la liste portant nomination des 10 commissaires titulaires et des 10 commissaires suppléants pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, sur la période du mandat à venir.

- De rappeler que cette liste sera diffusée auprès des communes afin que les commissaires nommés puissent en être informés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 octobre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/10/2026
Qualité : PRÉSIDENT